

Libération sans conditions d'Alaa Eddine Yacoubi, rappeur Tunisien



Weld El 15, rappeur tunisien d 25 ans, risque deux ans de prison pour avoir composé une chanson dénonçant les exactions de la police. Plus de deux ans après la chute de Ben Ali, la police continue de réprimer les manifestations, d'insulter et de tabasser ceux qui tombent dans ses filets.

Depuis sa diffusion sur YouTube (le 3 mars)¹, son clip Boulicia Kleb («Les flics sont des chiens») a dépassé le million de vues. Weld El 15, est désormais le porte-voix d'une jeunesse qui réclame plus de liberté dans une Tunisie où les promesses révolutionnaires s'éloignent.

Le 21 mars, le tribunal de première instance de Ben Arous a condamné Weld El 15 à deux ans de prison ferme. Ce verdict a suscité une vague de sympathie et de soutien à l'égard du jeune artiste, que ce soit à l'échelle nationale ou internationale, Si la peine est confirmée en appel ce 25 juin , ce sera une nouvelle défaite pour la liberté d'expression en Tunisie et pour le RAP en particulier. Au grand dam du pouvoir, les rappeurs envoient à la jeunesse des quartiers populaires des messages ciblés dénonçant la violence policière et critiquant le gouvernement qui ne change rien au système répressif dont il a hérité et à l'appareil d'Etat qui broie chaque jour des vies.

A l'occasion de la fête de la musique, un appel a été lancé par le comité de soutien à Weld El 15, pour une manifestation pacifique à l'avenue Habib Bourguiba. Celle ci a très vite tourné à la violence policière, et au tabassage des manifestants. Les membres du comité de soutien ont été arrêtés.

SUD Culture Solidaires vous invite à signer la pétition en ligne (<http://freeweldel15.wesign.it/fr>) afin de soutenir Weld El 15 qui risque une peine aussi lourde qu'injuste.

Nous interpellons également François Hollande qui va se rendre les 4 et 5 juillet en Tunisie afin qu'il exige la libération de cet artiste et tous les défenseurs des libertés d'expression, de création et de conscience comme nos trois camarades de Femen emprisonnées à Tunis dont le procès a été reporté au 26 juin.

SUD Culture Solidaires-DRAC Picardie, le 24 juin 2014.

¹ http://www.youtube.com/watch?v=6owW_Jv5ng4&feature=player_embedded